L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

VENDREDI MATIN, 13 MARS.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXV.

JOURNAL D'UNE JEUNE FILLE.

UN MENAGE PARISIEN.

Suite.

— Te rappelles-tu, lui dit M. Bergeret, qu'il y a deux ans, deux des plus fortes maisons de Hollande, la maison Van Groot et la maison Paes manquèrent à quelques jours de distance?

— Oui, et je me rappelle même t'avoir demandé alors si tu n'étais pas atteint par ces deux sinistres. Tu me répondis que, fort heureusement tu avais cessé, depuis un an, tous rapports d'affaires avec ces deux maisons.

M. Bergeret baissa la tête, poussa un soupir et murmura:

— Je te trompais, chère Louise, pour t'épargner des angoisses. Van Groot et Paes m'emportaient chacun deux cent mille francs!

— Tout notre avoir! fit Mme Bergeret sans s'écrier.

— Tout! oui, tout! mais j'avais le crédit que donnent à tout homme d'honneur vingt ans de probité commerciale. J'entrepris quelques opérations modestes et sûres en tout autre temps que le nôtre. Dieu était contre moi! Je perdis au lieu de gagner! si bien qu'un jour, il y a six mois de cela, je me trouvai à découvert de cinquante mille francs.

— Hélas! s'écria Louise avec admiration. Et depuis deux ans, chaque jour tu rentrais calme, souriant! Tu jouais avec ta fille! Tu me disais de douces et tendres paroles, comme en dit un homme heureux!

Son mari l'interrompit.

— N'était-ce pas mon devoir? Je souffrais, sans doute par ma faute, par mon imprudence! Dieu, dans sa bonté, avait mis deux anges près de moi. Avais-je le droit de faire souffrir ces deux anges!

— Pauvre martyr! fit sa femme contenant à grand'peine les sanglots qui lui gonflaient le cœur.

— Il me fallait donc avoir cinquante mille francs, continua M. Bergeret. Je m'adressai d'abord à des amis de vingt ans; aucun d'eux ne voulut ou ne put me venir en aide. C'était naturel! Ne sachant que devenir, j'allai trouver un banquier, qui avait une réputation assez mauvaise et qui passait pour vendre aux commerçants malheureux de l'argent, souvent très risqué et par conséquent très cher.

— Eh bien?

— Celui-là me dit: Vous êtes donc bien malade pour venir à moi, vous, un honnête homme? N'importe; je vous crois intelligent, je me risque. Voilà votre argent; seulement, comme dans cette affaire je cours de fortes chances de perte je veux avoir aussi mes chances de bénéfice. Vous allez me signer une lettre de change de cent mille francs, à six mois.

— Grand Dieu!

— Et l'échéance arrivée, soyez-en prévenu, payez recta, ou sinon, je saisis, je vends et je coffre.

— Tu n'as pas signé cette lettre de change! s'écria la pauvre femme avec angoisse.

— Cela me donnait six mois de répit, et le malheur pouvait se lasser de frapper sur moi. Il n'en a rien été.

Et l'échéance de cette lettre de change est arrivée! interrogea Louise tremblante de plus en plus.

— Je me suis trouvé sans ressources! continua sourdement le commerçant, mon créancier a poursuivi. J'ai demandé un délai, il est resté inexorable. Hier, enfin, il a obtenu la contrainte par corps, me prévenant que si je ne payais pas aujourd'hui, il userait de son droit.

La femme regarda son mari; puis, baisant les yeux, elle dit le plus doucement qu'elle put:

— Tu n'as pas songé à fuir?

— Fuir! moi! s'écria-t-il avec un accent de reproche et d'indignation qui témoignait de sa loyauté exagérée. Louise, ce mot-là ne vient pas de toi! Fuir! moi! retirer à mon créancier le seul gage qui lui reste, ma personne! jamais. On plaint le soldat qui tombe, on méprise le soldat qui déserte! Le commerçant est un soldat. Si je tombe sous le coup de la faillite, si je suis emprisonné, on me plaindra et peut-être on dira: pauvre homme, il n'a pas pu payer. Si je fuis, on dira que je voulais voler, et si je ne reviens pas je serai méprisé, et nous ne pourrions plus nous montrer nulle part. Il vaut mieux que je me laisse arrêter. Je ne veux pas que tu puisses me plaindre et ne qu'on dise: c'est un banqueroutier!

En entendant ces nobles et fières paroles, Mme Bergeret releva la tête comme pour défier le sort.... Puis le souvenir de sa fille venant se placer entre elle et l'héroïsme de son mari, elle reprit d'une voix suppliante:

— Peut-être pourrait-on fléchir ton créancier?

— Fléchir Jacob Kirschmark!.... répondit amèrement le commerçant.

— Veux-tu que j'aille à lui, que je le supplie, que je me traîne à ses pieds? Je lui mènerai ma fille. Il ne résistera pas aux larmes de la mère, aux caresses de l'enfant.

M. Bergeret se leva, comme poussé par un ressort, et se plaçant devant la porte:

— T'abaisser, toi, devant un pareil misérable? Je te le défends! Un lâche, qui croit tout permis à sa fortune! Il ne respecte ni la vertu, ni le malheur! Je te défends de le voir! je te le défends!

Louise s'inclina, en signe d'obéissance.

Plus calme, son mari continua:

— J'ai du reste essayé de le voir. Il m'a fait répondre que c'était inutile. Enfin, résolu à tenter un dernier effort sur cette nature impitoyable, je lui ai envoyé un billet ainsi conçu: "Je vous attends chez moi, à trois heures. Il faut que je vous voie. De cette entrevue peuvent résulter mon salut et le paiement de ma dette." Ce dernier mot le fera venir, peut-être.

— Il est près de trois heures?

— Je l'attendrai.

Et que vas-tu lui proposer?

— Voici mon projet....

Au moment où le malheureux négociant allait apprendre à sa femme ce qu'il comptait offrir à son cruel créancier, un domestique vint annoncer ce dernier.

M. Bergeret donna l'ordre de l'introduire.

Puis, malgré les supplications de sa femme, qui voulait assister à cette suprême entrevue, il l'envoya en attendre l'issue auprès de leur fille, lui recommandant de ne pas revenir avant qu'il ne la rappelât.

En sortant, Mme Bergeret se croisa avec un gros petit homme, laid, commun, bourgeonné, qui, à sa vue, fit un salut imperceptible et toucha son chapeau du bout du doigt.

C'était Jacob Kirschmark.

Il vint droit à son débiteur.

Celui-ci lui offrit un siége du geste, et lui dit:

— Mon cher monsieur Kirschmark, je vous ai fait prier de passer chez moi....

L'autre l'interrompit:

— Où est l'argent?

— Si j'avais de l'argent, il serait chez vous, et vous ne seriez pas ici.

Le banquier usurier haussa les épaules et grommela de l'air le plus insolent:

— Pas d'argent! Alors, pourquoi me faites-vous venir? Vous ne me connaissez donc pas?

— Si. Je vous connais de réputation, répondit en se contenant de son mieux cet homme honnête que la nécessité obligeait à se courber devant cet être abject, ou dit beaucoup de mal de vous. On prétend que vous n'avez jamais accordé un délai, une grâce; que vous n'avez jamais eu pitié de personne, et que vous laisseriez mourir de faim tous vos débiteurs plutôt que de perdre un centime.

Kirschmark se mit à rire grossièrement:

— Vous appelez ça du mal, vous? — On ne me calomnie pas, on dit vrai!

M. Bergeret sentit un froid lui courir dans les veines, il songea à sa femme, à sa fille, et continua:

— Je n'ai pas voulu croire toutes ces accusations. Il est possible que vous vous montriez dur avec des clients d'une moralité douteuse, et qui mettent de la mauvaise volonté à payer leurs dettes, mais en face d'un homme d'honneur frappé par une fatalité incroyable....

— Les hommes d'honneur sont ceux qui paient, fit le banquier de son ton le plus tranchant.

— Vous aurez quelques égards, quelque pitié, surtout si cet homme a une femme, un enfant.

— Une femme...... un.... Qu'est-ce que ça me fait à moi, tout ça? riposta Kirschmark avec le plus profond dédain. N'ayez ni femme ni enfant, et ayez de l'argent, ça vaudra mieux pour moi..... et pour vous.

Monsieur!.... s'écria le père de famille, en faisant un mouvement terrible vers son créancier.

— Hein! quoi? répondit ce dernier avec le plus grand calme.

M. Bergeret se déchirait la poitrine avec les ongles.

Il s'arrêta, balbutiant:

Monsieur!.... cela importe plus que vous ne pensez, car sans cette femme, sans cette enfant, je vous jure que je ne vous supplierais pas en ce moment!

Kirschmark se leva.

C'est tout ce que vous me donnez en paiement? Des paroles! Bonsoir! Mes mesures sont prises.... prenez les vôtres.

Et il allait se retirer.

Le dernier espoir du malheureux commerçant disparaissait avec lui.

Il se fit encore plus petit, encore plus humble.

— Pardon, lui dit-il avant que l'impitoyable banquier eût touché le bouton de la porte, pardon!.... Comme je vous l'ai écrit, j'ai une proposition à vous adresser.... dans notre intérêt commun.... comprenez-vous bien?

— Parfaitement, répliqua l'autre, qui revint sur ses pas; je ne suis pas un imbécile.... Dans notre intérêt commun, ça vent dire qu'il s'agit de me.... payer.... j'écoute.

— Monsieur Kirschmark, dit rapidement, fiévreusement le mari de Louise, j'ai quarante ans, je suis fort et laborieux. Malgré mes revers, nul ne peut me contester l'intelligence des affaires....

— Bon! approuva le banquier, quoi... intelligence, dans les affaires, consiste à gagner l'argent des autres, et non à perdre le sien.

— Eh bien! avant tout cela si vous consentez à ne pas me poursuivre, il est impossible que je ne trouve pas une place de quatre ou cinq mille francs.

Une place de caissier! ricana Kirschmark. Un caissier...... soit.

Vous l'aurez si je consens à ne pas vous poursuivre.... possible.... mais je vous pour....

Le père de Claire eut du sang dans les yeux.

(A continuer.)

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année de son existence, des affaires, expirée le 30 avril 1867—$ ...... 42.

—ACTIF—

Le ... avril 1867..........$346,816 21.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Hartington,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Cornfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. E. Jennings,
L. H. Terry,	B. T. Buchner,
Jos B. Biais,	R. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

sco—6 m

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.................. Directeurs.

SAMEDI 14 Mars 1868,

ROBERT LE DIABLE,

Grand Opéra en 5 actes de Meyerbeer.

On commencera à 7 heures et quart.

Dimanche 15 mars 1868.

LA GRANDE DUCHESSE DE GEROLSTEIN.

Opéra-bouffe en 4 actes d'Offenbach.
Costumes et décors nouveaux.
Période : 1720.
LA MARIÉE DU MARDI-GRAS,
vaudeville en 3 actes.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Jeudi soir, 12 mars 1868.

Et tous les soirs, et samedi, à midi.

On représentera pour la première fois, et l'on continuera à la donner tant que le public appréciera le mérite de cette pièce burlesque, originale et entremêlée de musique, intitulée:

The Red Crook,

Ecrite par C. D. Dasher.

En outre du grand attrait qu'offre cette nouvelle pièce, on introduira le STAR TROUPE dans les rôles les plus marquants.

Les billets de ville sont pris au pair.
Les portes s'ouvrent à 7 heures moins un quart et le spectacle commence à 8 heures moins un quart. Le contrôle est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
12mars

Grand Concert sacré,

Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.

M. COLLIGNON dont le nom suffit pour assurer le succès de toute fête musicale qu'il dirige, a promis de donner un Concert sacré dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, le 19 mars, fête de St-Joseph, à 7 heures du soir, le droit d'entrée étant, selon l'usage, une piastre.

Deux allocutions appropriées à la circonstance seront prononcées, l'une en anglais, l'autre en français, et la fête se terminera par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Nous sommes en mesure d'informer le public que le dix-neuf au soir, les chars rouges de la rue Canal aux barraques, se succéderont en plus grand nombre, et que pour le retour, vers 9 heures du soir, tous les chars, ainsi en gare, seront envoyés en même temps, jusqu'à la rue Clouet, pour ramener en ville les personnes sortant du concert.
27fev

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie....	$166,471 53	
Sur les risques de mer.......	65,930 94	
Sur les risques de rivières.......	85 402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866............	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....		$321,675 67
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie........	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières	35,022 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances....	$ 5, 75	
Escompte de prime..	48,46 67	
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins..........		50,974 82
		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1863 y compris les balances..........		55,213 10
		$284,513 85
Bénéfice net..............		$ 37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c.		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, St. et Texas, évalués à 50 c.		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.		163,455 00
Prêts sur garantie		25,000 00
Prêts sur hypothèque		53 000 00
Effets à recevoir		11,396 38
Primes dues et en voie de la perception		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances		12,664 00
Monnaie n'ayant pas cours		10,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés		13,800 00
En caisse		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président,
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Biscoe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo A. James.	25 janv—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie....	$319,916 16	
Sur les risques de mer.........	68,489 44	
Sur les risques des rivières.......	22,799 81	
Total des primes...........		$411,205 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées.......	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes.......		$291,528 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$59,760 62	
Sur les risques de mer....	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,039 44	
	$140,488 22	
Taxes.....	11,566 88	
Ré-assurances........	5,274 51	
Dépenses, moins le comp. d'intérêt.........	10,18. 83	
Intérêts sur scrips.........	26,563 60	
		$194,078 84
Bénéfices.....		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir pour primes.........	$3,734 81	
Billets garantis par hypothèques.........	...,367 00	
Dû pour primes en voie de perception.........	...,125 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du chemin de fer de la ville, bons de la ville.........	189,315 14	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances....	99 196 00	
En caisse.......	84,777 88	
	653,623 04	
Moins: Dépréciation des sus-dits...........	92,850 39	
Montant net........		$560,772 65
Moins: Intérêts de scrips, non réclamés.........	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés.........	26,568 00	
		34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Ils ont en outre déclaré de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur le montant des scrips des années payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. B. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—tlj—1 an

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57..................Carondelet..................57

ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif..................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif..................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
15 sept—6m

Succession de Charles A. Keefer—No 29,377.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE
7 mars—11,17 Greffier.

Succession de Solomon Zinser—No 19,710.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur naturel de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 mars—11,17 Greffier.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANS-ATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $ 220 or.
Passage dans une cabine 2d pont: avant..... 195
Passage d'entrepont.................. 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés au tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—lan 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

ST-LAURENT,	capt.	Bocande.....	Samedi 22 fév.
NAPOLEON III	"	Rousseau...	Samedi 7 mars
PEREIRE,	"	Duchesne....	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont....	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS.
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88
Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5nov t12j V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 mars, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
4 mars au 14 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres,	$115	Aller et retour,	$186.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. W. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt.

partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN. GRANT,

Commandant J. B. Hildreth,

Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le SAMEDI, 14 mars, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres.............. $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer United States suivra le Grant et partira SAMEDI, 21 du courant. 26 fev—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 14 mars, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 41

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour Opelousas, Washington, Port Barre et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Loualier commis M. Kroison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O., à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 fev—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Powell, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir, et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandé par Emile F. Gauss, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir,
les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue de la Commune. 17 fev—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE ET LAFOURCHE.

LAFOURCHE..................Capitaine Baranco,
Le Mercredi..................à ... heures du soir
Le Dimanche..................à ... heures du matin
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 fév—1m A. C. GODDIN.

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Cote et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dufrene, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra le fleuve tous les vendredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
29 fév—1 m rue de la Vieille-Levée No 64.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
4½ h. A. M., char ordinaire,		4½ h. A. M., char à vapeur	
6½	char à vapeur.	5½	"
7½	"	6½	"
9	"	9½	"
10½	"	11½	"
MIDI	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
6 du soir	"	7 du soir	"
7	"		char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY,
4 avril— Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 6 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le frêt. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
1fjanv—3ma

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bâtisse Story)

WM. WHANN..............................Président
LOUIS SCHNEIDER..............................Vice-Président
E. N. GAUCHEAU..............................Secrétaire

— Directeurs —

S. C. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PURCH,
	J. F. H. GRACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

---

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1862, pardevant M. Felix Grima, notaire public, le 8ème jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 24e de février 1868.

Wm WOELPER, Greffier.
26 fév—29—m 4,7,11 14,18,21,25,28—av 1,4,8,11,15,18,22

Succession de P. S. De Labarre.—No 27,355.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve S. P. De Labarre, tutrice de son enfant mineur et comme telle administrant la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
13 mars—13,17,20 Greffier.

Succession de Mme Edna German—30,009.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
13 mars—13,17,20 Greffier

Succession de Mme Catherine Caro—No 28,855.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains, répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
13 mars—13,17,20 Greffier.

Succession de Joseph Cailleux—No 28,793.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
13mars—13,17,20 Greffier.

Succession de Henry Ackerman—No 29,896.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
9 mars—9,8,13 Greffier.

Succession de Maria Zanone, épouse décédée de Lorenzo Gamboni—No 30,035.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
9 mars—3,8,13 Greffier.

Succession de Willis J. Bishop—No 31,921.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George L. Laughland a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Willis J. Bishop, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
9 mars—3,8,13 Greffier.

Succession de R. C. McMillen—No 25,760.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
7 mars—11 15 Greffier.

Succession de Elisabeth Ledig—No 30,190.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des enfants mineurs de la défunte ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
7 mars—11,17 Greffier.

Succession de Wm R. HUNTER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Harriet Hunter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Wm. R. Hunter décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
10 mars—10 14 et 19 Greffier

Succession de PHILIP ENGEL, No. 29,791.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
10 mars—14 et 19 Greffier.

Succession de William Drawe—No 29,952.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué audit compte, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
7 mars—11,15 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE, Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans. L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent, salut:—Attendu que Jean Baptiste Lebrey a acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, et a été en conformité des lois de la Louisiane, fait par le Shérif de cette Cour, en laquelle vente fait enregistré le 9ème jour de février de l'année 1867, par un acte conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif à des monitions et à la manière de procéder," approuvé le 10 mars 1855;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 11ème jour de janvier de l'année 1868, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 29 mars 1866, et l'arrêt du 12 décembre de l'année 1867, dans l'affaire de Jean Baptiste Lebrey vs. Scotto Debellefelle, le curateur à la succession de feu ... vs. Jean Baptiste Lebrey, à laquelle vente le dit Jean Baptiste Lebrey est rendu acquéreur pour le prix de quatre-vingt mille piastres.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" et situé dans la Nouvelle-Orléans ... borné par les rues Tchoupitoulas, Marché, Richard et Religieuse, à 30 Hôtel des rues Marché ... Richard, d'après un plan dressé par James Gallier, architecte, le 7 février 1861, et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville.

2o—Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, connu sous le nom de "Branch Cotton Press" (autrefois "Branch Warehouse") et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marché, Tchoupitoulas, Religieuse et St James et a 255 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Marché, sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de face aux rues Tchoupitoulas et Religieuse, d'après un plan dressé par James Gallier, architecte, le 5 février 1861, et déposé à l'étude du dit notaire—le tout au pied américain.

Ce sont les propriétés que le défunt acheta du demandeur, par acte au rapport de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, le 1er novembre 1860. Les plans des dites propriétés étant exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, ce 18 janvier 1868
P. R. O'RORKE,
20fév—4,18mars Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent salut:—Attendu que Hermann T. Schilling a acheté de la veuve et des héritiers de James L. Powers, par acte passé pardevant Andrew Hero, notaire public, le 29 février 1868 et en conformité d'une adjudication faite par N. J. Hoey, encanteur, la propriété ci-après décrite, en vertu d'un ordre de cette Cour, en laquelle vente le fut enregistré le cinquième jour de mars de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le N. J. Hoey, encanteur, le quinzième jour de février de l'année 1868, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 3 février jour de février 1868, dans l'affaire de la succession de James Lewis Powers vs. Eleonor O. Grandin et al. No 18,893 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Hermann T. Schilling s'est rendu acquéreur pour le prix de mille piastres $1,000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus et tous les droits, voies, privilèges et dépendances appartenant audit terrain qui est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Charles (ci-devant Nayades) Erato, Carondelet (ci-devant Apollon) et Clio. Le dit terrain est désigné par la lettre B, suivant plan dressé par L. Reizstein, voyer, daté du 27 janvier 1855, et déposé, pour référence, à l'étude de A. Hero jr. notaire, comme plan No 22, d'après lequel plan le dit terrain a, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. C'est la même propriété (décrite en mesure française) que Jean Lewis Powers a achetée de Jean Louis Lubin par acte passé pardevant Pierre Coudrain, notaire de cette ville, le 15 août 1855.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, ce 6 mars 1868.
P. R. O'RORKE,
10 mars—10,25m. 9 av. greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que, le 24 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants. Marie Emma Guérineau, femme de Félix Greeves, contre Félix Greeves. No 18,971. Sur motion de Frank Hiligsberg avocat de la demanderesse dans cette cause, sur soumission de preuves à l'appui de la demanderesse, et la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est adjugé et décrété que jugement par défaut rendu le 19 du courant soit confirmé, et en conséquence, il est adjugé et décrété que la demanderesse, Marie Emma Guérineau, aît et recouvre du défendeur, Félix Greeves, son mari, la somme de vingt mille piastres, avec privilège sur les propriétés foncières de son dit mari, lesquelles sont situées dans la rue St-Charles coin Commercial Alley, et sont connues sous le nom de "Dubois Row," laquelle hypothèque devra porter la date du 17 avril 1864, avec intérêt légal sur la dite somme, à partir de la demande judiciaire; qu'il y ait jugement décrétant une séparation de biens entre les dites parties: que le défendeur paie les frais de ce procès.

Jugement signé le 28 février 1868.
(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
6 mars—6 21—5 avril Député-Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le onzième jour de février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 20,655. Marianne Dazet, femme de Ferdinand Cais, contre son mari.—Sur motion de Fred. Buisson, avocat de la demanderesse dans cette cause, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—il est adjugé et décrété que jugement soit et est rendu en faveur de la demanderesse, Marianne Dazet, et contre son dit mari, Ferdinand Cais, décrétant une séparation de corps et de biens entre les parties et condamnant le défendeur à payer les frais.

Jugement signé le 19 février 1868.
(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 19 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

ZACK J. DOWTY, Député Greffier.
8mars—8,23,6av

Alfred A. Fuselier contre ses créanciers.—No 16,272—

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est donné aux créanciers de de l'insolvable et à toutes autres personnes intéressées, de faire connaître, dans les dix jours qui suivront la présente publication, (si il y en a) pourquoi le bilan et le compte présenté par le syndic des créanciers de l'insolvable ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. D. BERNOUDY,
6 mars—6,10,15 Député-Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

JOYCE & STAFFORD vs le bateau à vapeur DAVID WHITE, le capitaine et les propriétaires.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,382—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, vingt et un mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente et adjudication de—

UN PIANO.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
10mars—10 13 17,19,21 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JNO. FRASER vs MICHAEL DEFFENDERFER.

COUR DE LA JUSTICE DE PAIX de la Paroisse des Rapides, No——En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Justice de Paix de la Paroisse des Rapides dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-un mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Une certaine montre en or.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
10 mars—10,13'17,19,21 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES CAFFIN vs La Dame ROLERT COTTRILL alias MARY COTTRILL.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,859.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 128 rue des Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions - Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
5 mars—5 8 11 13 15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MITCHELL CRAIG & Co vs F. JORNS.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, No 18,825—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI seize de mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
5 mars—5 8,11 13,15 Shérif de la paroisse d'Orléans

Bower & Garner vs J. H. Russel.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17 365—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize mars 1868, à 10½ heures A. M., à mon entrepôt No 28 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une laiterie et autres propriétés mobilières suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Aussi un wagon.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
4 mars—4 7 10 13 15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Veuve J. B. BELLOCQ, P. A. NOBLOM et PIERRE ROY vs leurs Créanciers et les Créanciers de Bellocq, Noblom & Co.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,543.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 5 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI dix huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers des insolvables et à la folle enchère, de Louise Bellocq, mineur, de Paul Bellocq, et d'Eugénie Bellocq, épouse de Frank Greig, acquéreurs primitifs, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir:

Un certain Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourbon, entre celles St-Philippe et des Ursulines, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, des Ursulines, Bourbon et Dauphine, mesurant, ledit terrain, mesure française, quarante pieds quatre pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cinquante-et-un pieds cinq pouces, à laquelle profondeur ledit terrain se rétrécit de neuf pieds, sur une profondeur ultérieure de soixante-neuf pieds sept pouces, entre lignes se formant, mesure seulement vingt neuf pieds sept pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un tiers du prix payable comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis et la balance à un crédit de un, deux et trois ans du jour de la vente, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, et huit pour cent d'intérêt à la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

GEO. W. AVERY,
6 mars—10,13,15,18 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Edward Murphy vs Henry Cassidy.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 21,686—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Johnson, de la Commune et Palmire, désigné par le numéro Trois dans l'îlet No Trente Quatre, suivant plan dressé par Joseph Pilié, de l'arpenteur de la Municipalité No Deux, daté du 8 décembre 1840 et déposé en l'étude de David L. McCoy, alors notaire public en cette ville, et suivant un plan dressé le 31 mars 1851 et déposé au rapport de l'étude de A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté du 31 mars 1851 et déposé au rapport de l'étude de Michel Gloser, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Johnson, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Hagan et des héritiers de G. G. Grenellier Lafayette, suivant acte au rapport de O. Drouet, notaire, en date du 16 avril 1851.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
12 mars—12,21,29—6 12 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN FREELAND vs HYLLESTED & CO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,828—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de février 1868, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire et dessus, je procéderai le lundi, 23 de mars 1868, à 4 heures P. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de marchandises sèches, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
12mars—12 15 18,20 22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

D. C. HARDEE vs A. F. DUNBAR & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,91.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets appartenant au défendeur A. F. Dunbar, et qui se trouvent dans la maison située au No 255 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions - Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
12mars—12,15,18 21 24 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE J. C. SHANNON.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 14,133—En vertu d'un ordre de vente rendu par J. R. Ker, Henry Wehrle et J. R. Shannon, en faveur de J. R. Jeffries ... à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Jackson, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros Trois et Quatre de l'îlet Soixante-cinq, mesurant, chacun, au pied américain, trente pieds de face à la rue Laurel, entre celles Olympia et St. Patrick, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, le tout d'après un plan dressé par John Bachelier, daté du 16 août 1837 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Appartenant au défendeur Robert J. Ker et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
11 mars—11 18 27—4 11 av Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,164. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Onze, borné par les rues Constance, Duplantier, de l'Annonciation et Hastings, et désignés par les numéros Vingt et Un et Vingt Deux, d'après un plan dressé par Pilié, ci-devant voyer, le 11 de novembre 1838.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt trois pieds trois pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et au moyen d'acquisition qu'il en a faite de Gerald Farrel, aussi tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur à vingt quatre pieds sept pouces et cinq lignes, derrière les dits terrains, réclamés par un nommé Lum.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
21 fév—1 8 15 24 m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LAFITTE DUFILHO & CO. vs PETER M. DERMOTT.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 18,387.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le JEUDI deux avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, de la Nouvelle Levée, Lafayette et du Commerce, et désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par Gerard Surgi, ingénieur civil, le 15 de mars 1862, et déposé dans le No 12, en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le numéro Un, vingt pieds huit pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt cinq pieds de profondeur sur une ligne latérale du côté de la rue du Commerce, quatre vingt cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière, du côté d'un premier terrain, et neuf pieds huit pouces de largeur derrière.

Et le numéro Deux, vingt quatre pieds deux pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière (mitoyenne avec le numéro Un) et quatre lignes de l'autre côté, et sur une première ligne dernière, vingt pieds de largeur derrière, en largeur sur une profondeur, tel que pouces en largeur, dix pouces de largeur. Le tout conformément audit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Lesdits terrains font partie d'une plus grande étendue de terre acquise par C. L. Lacroix de Paul Lacroix, par acte sous signatures privées, en date du 2 mars 1857, dûment reconnu ledit jour devant Geo. Hutton, vice-consul des Etats-Unis, à Paris, et déposé en l'étude de E. Gottschalk, notaire public en cette ville, par acte en date du 3 avril 1857, lequel a été dûment enregistré au Bureau des Aliénations, en cette ville, le 6 d'avril 1857, au Livre 72, Fo. 698, et acheté par Paul Lacroix à acquis ladite étendue de terre de Roman Poinar, par acte au rapport de H. Lavergne, autrefois notaire public en cette ville, en date du 3 décembre 1823.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de C. L. Lacroix, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 16 septembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
1er mars—1,10,19,27—2 avril Shérif de la paroisse d'Orléans.

WM. D. WEAVER & Co vs DANIEL COX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 18,355.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-sept de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Thalie, Erato, Locuste (autrefois Bolls) et Magnolia (autrefois Mauner), lesdits terrains sont désignés par les numéros Trois et Quatre, suivant plan annexé à un acte portant vente par la dame A. Graihe à Frederic Clark, au rapport de Théod. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 de septembre 1861.

Chaque terrain a trente pieds de face à la rue Locuste sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Le No Quatre forme l'angle des rues Locuste et Erato.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
14 fév—14 23—3,10,17 m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ERNEST VOLKMANN vs T. H. ECK.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,889—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, trente de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur de ... pieds, entre celles de Craps et d'Amour.

Ensemble avec la jolie maison qui y est construite, ayant deux chambres, galerie devant et derrière, et deux cabinets, cuisine de deux chambres, hangar, cuve, lieux d'aisance &c., et un petit jardin sur la façade.

La maison porte le No 112 sur la rue Montegut.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
fév—27—6 14 21 29 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES

JOSEPH D WEAVER vs THEOPHILE ANFOUX.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 18,076 — En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Beauvais, ci-devant shérif, transféré par lui à Henry T. Hays, ci-devant shérif et par ce dernier à moi transféré, je procéderai le MARDI quatorze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de la Commune, Carondelet et du Canal, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, autrefois arpenteur, en date du 15 mai 1848 et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant une façade de vingt et un pieds six pouces et quatre lignes sur la rue Baronne, cent trente pieds sur une ligne qui le sépare d'une allée commune, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes, derrière sur une ligne qui le sépare d'une allée commune et cent trente trois pieds trois pouces et une ligne sur la ligne limitrophe au Numéro deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fait de L. A. Garidel, suivant acte au rapport de P. Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1er septembre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
13mars—13,21,29—5,14 av Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM S. TOOLE & Co vs EMILE ROQUES

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le MARDI quatorze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, du Quartier, des Remparts et Bourgogne, désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par Pilié et De Pouilly, ingénieurs civils, le 3 mars 1846, et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de cent sept pieds huit pouces et une ligne limitrophe du No Un et une profondeur de cent sept pieds huit pouces sur la ligne du côté de la rue des Remparts et trente et un pieds onze pouces et cinq lignes derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Marguerite Caroline Deslondes, décédée épouse de Gustave Toutant Beauregard, suivant acte au rapport dudit notaire Adolphe Boudousquié, en date du 17 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
13 mars—13,21,29—5,14 avr Shérif de la paroisse d'Orléans.

C. DUHAMEL vs CLARA FISHER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,739—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-cinq de mars 1868, à 10 heures et demie A. M., aux entrepôts d'Abadie, rue Royale, entre celles du Maine et St Philippe dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W AVERY,
13 mars—14 17,20 22,25 Shérif de la paroisse d'Orléans.

DANIEL LOPEZ vs SIGISMOND RUNKEL, HIRIAM LEVI vs le même,

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No——En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt et cinq mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison connue sous le nom "d'Hôtel d'Orléans" située rue de Chartres, entre celles Toulouse et St-Louis dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
13 mars—15, 17, 21, 24 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

E. A. PATTERSON vs la ville de la Nouvelle Orléans.

Le même vs le même.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,572 et 17,520.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le mardi quatorze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Lafayette, Carondelet et Girod, mesurant quarante-neuf pieds de face à la rue St Charles, sur une profondeur, entre lignes parallèles, et face à la rue Lafayette, de cent vingt-six pieds ayant pour limite une largeur de quarante pieds sur une profondeur d'environ ... commune de quatorze pieds de largeur conduisant à la rue Lafayette.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
13 mars—13, 21, 29—avril 5, 14 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Auguste Crouzelle vs Michael McCormack.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,955.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le JEUDI vingt six mars 1868, à 4 1/2 heures P. M. à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

GROCERIES. Le fonds d'une Grocerie transporté en enseigne des rues St Louis et Derbigny, Deuxième District suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—12,17, 20 21,26

N. CLAUDEL vs A. LIEBERMANN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,55.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI treize de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Orange, St Thomas, St André, et Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, désigné par le No Un, du côté de la rue de ..., d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, et levant ... la date du ... déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente cinq pieds ... de face à la rue de l'Orange ... à la rue St. André ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite ... suivant acte au rapport dudit notaire Bouny, en date du 15 de février 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pourvu que le prix offert suffise à couvrir le privilège du vendeur, l'acquéreur fournissant bon billet ... à un délai d'un mois, avec une bonne et solvable caution, portant intérêt à partir de la date de ... hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera en comptant, en outre de son prix d'adjudication, tous frais d'annonces de la vente et du shérif, et tous les arrérages de taxes de l'Etat, de la paroisse et de la ville.

GEO W. AVERY,
25 fév—25, 29—4, 8, 13 m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CLEMENT DUHAMEL vs CLARA FISHER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,739.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-cinq mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 27 rue ... dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
21 fév—21 fév 3, 7, 10 14 m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS pour l'usage et au profit de, A. FRANCIS MARTIN subrogé, vs. JOHN LAWRENCE GUBERNATOR.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 16,541.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt huit de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Bernard, les rues Annette, Villeré et Robertson et désignés par les numéros Deux, Trois et Six, d'après plan de Louis H. Pilié, arpenteur de la ville, en date du 8 mars 1859 et déposé en l'étude de ... notaire.

Les dits terrains ayant contigus et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le No Deux trente quatre pieds huit pouces et deux lignes de face à l'Avenue St Bernard, trente deux pieds ... lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt et un pieds huit pouces et quatre lignes, sur la ligne limitrophe au No Un, et ... cent vingt pieds quatre pouces six lignes sur la ligne à l'opposé.

Le No Trois, trente quatre pieds huit pouces et une ligne de face à l'Avenue St. Bernard, trente deux pieds et deux lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No Deux, et de quatre vingt-quinze pieds ... lignes sur la ligne à l'opposé.

Et le No Six, contigu aux autres, derrière, trente-deux pieds et deux lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds et sept lignes, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes choses y appartenant.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
26fév—26, 5,12,22 m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de L. H. MALARCHER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,050—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 de février 1868, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de ...

1o—Tous les droits, titres, intérêt et réclamations du défunt, L. H. Malarcher, à la succession de Charles D. Yancey, décédé, aujourd'hui en voie de règlement en la Deuxième Cour de la Nouvelle-Orléans, étant le No 18,290 des dossiers de la dite Cour. Les dits droits étant un cinquième de la part revenant à la dame Félicie Malarcher, décédée épouse du dit C. D. Yancey, en sa qualité d'héritière de son enfant, issu de son mariage avec le dit C. D. Yancey, et en sa qualité de légataire d'après le testament du dit C. D. Yancey.

2o—Tous les droits, titres et intérêts du dit Louis H. Malarcher, décédé, au legs de dix mille piastres contenu dans le testament du dit C. D. Yancey, décédé récemment décrété en faveur des héritiers de la dame C. D. Yancey, par la Cour Suprême, devant y être payé sous les conditions contenues dans le dit testament.

Pour plus amples informations relativement aux droits du défunt, L. H. Malarcher, décédé, dans la dite succession de C. D. Yancey, et aussi à No 28 voir le dossier de la dite succession, portant le No 19 289 en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et aussi les dossiers de la dite Cour, étant le No 18,290 des dossiers de la dite Cour.

3o. Tous les droits, titres et intérêts du dit L. H. Malarcher, décédé, au procès de S. W. Scott vs E. Gregory, portant le No 358 des dossiers de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

4o—Tous les droits, titres et intérêt du dit L. H. Malarcher à tout montant qui pourrait être du par Babcock & Co à la dame Malarcher & Co, conformément à la lettre entre eux, en conformité de l'acte au rapport de James Graham, notaire public, en date du 2 avril 1867.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
10 mars—10,13,17,19,22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

Daniel Gower contre Mme M. Schneider—No 3 837.

COUR DU DEUXIEME Juge-de-Paix.—En vertu d'un writ de fi. fa., à moi adressé l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le mercredi, 25 mars 1868, à 10 heures du matin, au No 117 de la rue Royale, le contenu d'un magasin de meubles et d'articles de ... consistant en tables, ... chaises, etc., etc.—Saisis dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis H C. PENNIMAN,
15mars—13 18 25 Constable.

Mme H. C STEWART contre JOHN WOODS et sa femme—No 5,714

COUR du Deuxième Juge de Paix—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le mercredi, 25 de mars 1868, à midi, au Great Western Warehouse, au coin des rues Julie et Foucher—Un lot de meubles saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. H. C. PENNIMAN,
15mars Constable.

Arthur Thompson contre C. Goffaly propriétaire du cotre "Sarah."

COUR DU QUATRIEME JUGE DE PAIX—Paroisse d'Orléans—No 25,679.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé l'Honorable Augustin Viavant, Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, vendredi, le 20 de mars 1868, à midi, sur le pied de la rue d'Elysée, Troisième District.

Le cotre Sarah avec agrès et apparaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ledit cotre Sarah, sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pourvu que le prix offert ... à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant billet à douze mois de crédit, avec caution, bonne, et solvable, portant intérêt légal de sa date jusqu'au parfait paiement.

P. AD. FORTIER,
5 mars—5,15,20 Constable.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

Vin rouge en barriques et en caisses Vermouth, Absinthe, Madère, Champagne, fruits, etc.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

VENDREDI, 13 mars, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, sans réserve pour clore diverses consignations, de Bordeaux—

25 barriques vin rouge, Côtes St-Loubès 1866.	
483 Caisses vin rouge St-Croix-du-Mont, Côtes de Bouliac Côtes St Gervais, Côtes de Floirac, Côtes de Fronsac, Palu, de l'Ibourne 1865.	
80 caisses vermouth supérieur.	
25 " vin blanc Barsac.	
30 " vin Burgundy Port.	
20 " champagne Impérial.	
48 " absinthe.	
35 " cerises à l'eau-de-vie.	

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mars

VENTE A CRÉDIT.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 14 mars, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

500 caisses bottes, souliers et brodequins, venant d'être reçues des meilleurs fabricants. Les acheteurs de la ville et de la campagne y trouveront les assortiments les plus convenables à leur détail.

La vente sera positive et sans réserve.
Conditions—Au-dessus de $400, 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 13 mars

PAR D. E. MORPHY.

Vente par les Gardiens du Port.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 14 mars 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, par ordre et sous la surveillance des gardiens du Port de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de qui il appartiendra—

8 Bbls. Charleston. 99 sacs Cow Peas avariés sur la goelette Grapeshot, arrivée dans ce port.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mars

Vente de clôture de Quincaillerie, Coutellerie, Fusils &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 13 mars 1868, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan au No 47 de la rue des Magasins, sans réserve—Un assortiment général de quincaillerie, coutellerie, ferblanterie, fusils, balances, articles de ménage, charrues, &c.—Le commerce et les acheteurs de la campagne feraient bien d'assister à cette vente—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mars

PAR R. DERBÈS.

PAR R. DERBÈS, Encanteur.
Bureau, No 143 rue de Chartres, près Toulouse.

IL sera vendu, samedi 14 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, savoir:

Deux propriétés situées dans le faubourg Tremé, rue Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés vendues. Les propriétés devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.

Voir le plan à la Bourse. 10 mars—et 14

PAR WALTON & DESLONDE

Une Maison en briques à étages sur la rue Dryades, entre les rues Poydras et Lafayette.

Un grand terrain, sur la rue des Magasins entre Calliope et Gaiennié.

Un terrain, contigu au terrain ci dessus, avec une cuisine en briques à deux et à trois étages.

Succession JAS. MCINTOSH, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Dossier No 17,391.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, l'un daté du 27 janvier 1868, et l'autre le 10 mars 1868, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Poydras, désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 21 août 1841, et annexé à un acte passé par devant Félix Grima, notaire, le 24 janvier 1842, mesurant 27 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 100 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations de ce terrain consistent en une maison en briques à 3 étages ayant salon, salle à manger et corridor au rez-de-chaussée et deux chambres à coucher, un cabinet et un corridor au premier avec des dépendances en briques à étages ayant cuisine, chambre à laver, chambres à domestiques, etc., et une cour pavée en dalles. A un étage ... à trois étages s'étendant jusqu'au fond du terrain, ayant plusieurs chambres.

DEUX TERRAINS, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue des Magasins, Camp, Calliope et Gaiennié, désignés par les lettres A et B, sur un plan dressé par Pilié et Murray, architectes, le 8 février 1868.

Le terrain A mesure 24 pieds de face à la rue Magasin, 25 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 125 pieds 10 pouces 7 lignes sur le côté du terrain B, et 127 pieds 9 pouces 3 lignes sur l'autre côté.

Le terrain B est contigu au terrain A et me sure 27 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Magasin, 21 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 123 pieds 10 pouces 7 lignes sur le côté du terrain A, et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre côté. Les améliorations de ce terrain consistent en une bâtisse en briques à deux et trois étages ayant environ ... chambres et un hangar en briques, cimentés à l'effet de ... formant une cuisine.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à un et deux ans, en billets des acquéreurs, payables à ordre et endossés par eux, et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les hypothèques devront contenir la clause de 5 pour cent, les avoués en cas de procès pour recouvrement de la dette. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance devront être transférées aux vendeurs et les ... constituer testamentaire datif.

Actes de vente par devant A. Hero jr. notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.
12 mars—12 14 21 28—4 11 avril

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de Madame Charles Emmanuel de Lomine—No 29,418.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 18 avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 mars 1868, No 29,418 du docket de cette Cour, la propriété suivante appartenant à la succession de feue Aglaé Marie Rose Aupuy Duraine St-Ours, épouse de Charles Emmanuel Lomine.

Un terrain situé dans le Second District de cette ville, borné par les rues Bourgogne, Hôpital, Dauphine et Quartier, mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse, cuisine et dépendances y appartenant.

Termes et Conditions—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis et la balance en un crédit de un et deux ans en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'au parfait paiement. La propriété devra être assurée et la police transférée.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis.
12 mars—12,21,28—4 11 avril

PAR J. P. BOISSEAU.

Propriété de prix à l'encan, pour opérer un partage dans l'affaire Mme Maria Meitzler contre Margaretha Meitzler No 30,02—Dossier de la Deuxième Cour de District.

PAR J P BOISSEAU, encanteur,
Bureau rue Poydras No 167.

IL sera vendu, le samedi, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 7 mars 1868—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, compris entre les rues St-Jean, St-Pierre, Galvez et Miro, formant l'angle des rues Orléans et Miro, ayant 30 pieds de face sur la rue Orléans et 57 pieds 3 pouces sur la seconde de ces deux rues.

2o—Un terrain touchant, par le fond au fond du susdit terrain, formant l'angle des rues St-Pierre et Miro, ayant 30 pieds de face à la première, sur une profondeur de 57 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur et façade sur la rue Miro.

Les deux terrains sont une subdivision du terrain No 1 de l'îlet No 27.

3o—Un terrain touchant au terrain décrit en second lieu, faisant partie du terrain désigné par le No 2 de l'îlet No 27 sur un plan de L. H. Pilié, daté du 17 décembre 1844 et déposé à l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public de cette ville. Le dit terrain a un pied américain, 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur 57 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

La propriété décrite en premier lieu est spécialement hypothéquée en faveur des défendeurs mineurs, Margaretha Meitzler, George Meitzler, Pauline Meitzler, pour la somme de huit cent dix piastres et quarante huit cents, montant que leur revient de leur père, Conrad Meitzler. Elle est louée à bail, avec un terme de neuf mois, et avec droit de renouvellement ... George Steckinger, pour une somme de ..., à partir du 1er janvier 1868, à raison de vingt-cinq piastres par mois—et le privilège de cinq années.

Termes et Conditions—L'acquéreur devra assumer la dite hypothèque, maintenir le dit bail, s'engager à payer le montant de la dite hypothèque aux dits mineurs à mesure que chacun d'eux atteindra l'âge de majorité ou qu'il sera émancipé par le mariage ou autrement—avec huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Pour le reste du prix, le montant comptant et l'autre moitié à un an de crédit, en billets des acquéreurs, et portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement.

Les autres propriétés seront vendues la moitié comptant, le reste à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt, de la date, en billets désignés et coupons, au gré des acquéreurs. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1867.

Actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
11mars—11,28,11av

Terrain de prix, pour bâtir—Vente à l'encan.

Succession de J. Hussey.

No 30,122—Dossier de la Deuxième Cour de District.

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur,
Bureau rue Poydras, No 167.

IL sera vendu SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, en date du 7 février 1868,

Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, désigné par le No 14 de l'îlet No 108 compris entre les rues St Jean Baptiste, Musique, Girod et Promenade Washington. Le dit terrain a, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la Promenade Washington, 97 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté du 27 novembre 1835 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu des Etats-Unis, pardevant F. B. Earhard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars—28—2 11 avril

PAR CHARLES E. FORTIER

Distillerie d'Estouville à l'encan.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau: Passage de la Bourse, No 18.

SAMEDI 14 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, la distillerie connue sous le nom de DISTILLERIE D'ESTOUVILLE, située sur la rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, consistant en une machine à vapeur avec bouilloires, 29 cuves, tuyaux, etc., le tout complet et en bon état.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à 60 jours de crédit par billet endossé à la satisfaction du vendeur. 10 mars

Seconde et dernière criée.

Succession de John George Bauman.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 18.

SAMEDI 21 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 29 février 1868, les propriétés ci-dessous décrites—

Cinq certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fourth, Jackson, Howard et Philip, désignés par les Nos. 11, 12, 13, 24 et 25, d'après un plan fait par J. A. Depouilly, architecte, le 12 novembre 1866, déposé en l'étude de F. Gilbert, notaire public. Les lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent chacun 29 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Fourth, sur 134 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et sont contigus. Les lots Nos. 24 et 25 sont également contigus et mesurent chacun 29 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur 138 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Cette criée étant la seconde et la dernière, la propriété ci-dessus décrite n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une criée antérieure, sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve aux termes et conditions suivantes: A un an de crédit; l'acquéreur devant fournir un billet avec bonne garantie, le propriété devant rester hypothéquée; ledit billet portera 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenus des Etats-Unis. 5 mars—5,14,21

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Meubles de Salon et de Chambres à coucher, en bois de rose, Glaces, Candélabres, Installations de gaz, &c. &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 296 de la rue de la Commune—tout le contenu de la dite résidence, comprenant—

Beaux meubles de salon et de chambres à coucher, armoires et bureaux, en bois de rose; glaces, cadelabres, installations de gaz, nattes, etc.

Le tout sans aucune réserve quelconque.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mars

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

VENDREDI, 13 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—

500 lots de marchandises sèches et lingerie—indiennes françaises et américaines, cotons blancs, cotons écrus, gingas fil et gingas coton, toile et coton à moustiquaires, bobinet de 108 et 96 pouces, coton blanc et coton écru à draps, mousselines brochées et jacquard, mousselines suisses unies et brochées, jaconas, tapes checks, nansou, brillantines, jaconas français, grenadines unies et brodées, toiles et toile Union, draps coton, dito fil, alpaca, mérinos, mousseline laine, popelines, p'aids, casimirs, satinets, moleton, doeskins, baréges à robes, jeans, tweeds, flanelles, cotonnades, coutils à matelas, denims, stripes, mouchoirs toile, mouchoirs mad as, serviettes toile, nappes, corsets, bonneterie, gants, chemises de femmes, malakoffs, cravates, chemises, chemises de peau et caleçons coton, toile, laine; éventails, etc.

— Egalement —
1 caisse indiennes assorties, avariées.
Conditions à la vente. 13 mars

PAR LOUIS STERN & BRO.

Grande vente importante DE 550 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Reçus tout récemment par le steamer *St Louis*, de Boston, directement des manufactures. Un des plus grands assortiments, frais et de première qualité.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.

VENDREDI, 13 mars à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 35 de la rue du Camp—

500 caisses bottes, souliers et brodequins. Reçus, tout récemment, du steamer "St Louis", directement des manufactures. Un des plus beaux assortiments qui aient été offerts cette saison. Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 12 mars

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente de marchandises sèches et de chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.,
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 14 mars, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

487 lots de marchandises sèches étrangères et américaines bien assorties.
179 caisses chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

— Egalement —
Le 18 du courant par ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans:
Succession de John G. Friedmann.

— Et —
Le 19 mars
Succession de Heimann Huttmann.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 13 mars

PAR O. VALETON.

Vente péremptoire et sans réserve, pour cause de départ, du contenu du magasin de vins et liqueurs de Jh. Brugere, payable en billets de ville de toutes dénominations.

PAR O. VALETON, Encanteur.

VENDREDI, 13 mars, à 11 heures du matin, il sera vendu, au magasin de Jh. Brugere, No 59 rue Douane, entre Vieille-Levée et Chartres—

Tout le contenu du dit magasin, consistant en Vins rouges en liques et barriques, ordinaire, fins et extra.

blancs " " "
rouge en caisses " " "
blancs " " "
champagne, Moët & Chandon,
de Bourgogne et de Chablis.

Sardines, prunes, cassis, vermouth, liqueurs, huile d'olive, vinaigre en caisse, sherry, porto, brandy, whisky, vieux cognac, etiquettes, malaga, bouchons, charbon à rectifier, etc., etc.

Conditions—Comptant, EN BILLETS DE VILLE, DE TOUTES DENOMINATIONS.

— Egalement —
Meubles de bureau et le bail du magasin.
On pourra se procurer des catalogues chez l'encanteur, rue Tchoupitoulas, mercredi, 11 courant. 10 mars

PAR CHS. T. NASH.

Succession de HENRY VOSE BAXTER, décédé.
Les trois septièmes du navire américain "Baden,"

PAR CHAS. T. NASH, Encanteur, Bureau au Masonic Hall Auction Mart au coin des rues St-Charles et Perdido—Samedi 14 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 30 février 1868, No 30,282, du dossier de la dite Cour, pour le compte de ladite succession, il sera vendu trois septièmes (3/7) du navire américain "Baden", du port de 1,152 tonneaux double et cheville en cuivre, construit à Thomaston (Maine), en 1854, presque prêt à partir de ce port en destination de Liverpool, avec un fret de coton, fait du fret dont le plus grand partie est engagée, à coté quelques d'un grand numéros ... Les trois septièmes du navire d'un grand acquéreur fournissant ... Lloyd's ...

Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 4 mars

Succession de D. W. ASHBRIDGE, décédé.

Terrain de prix et amélioré, dans le Troisième District.

PAR CHS T. NASH, Encanteur,
Bureau au Masonic Hall, Auction Mart au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 21 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 février 1868, No 29,520 du dossier de la dite Cour—

Deux terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Marais, désignés par les Nos ... sur un plan ... mesurant ... un plan dressé par ... arpenteur ... Le No 3 a deux ... le No 4 ... pieds.

Les améliorations consistent ... une maison en briques à étage, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, cabinet, corridor et galeries en arrière, et chambres à domestiques, cuisine, cuves, hangar, et jardin etc.

CONDITIONS—L'acquéreur devra payer au comptant une somme suffisante pour payer deux billets datés du 1er décembre 1865, à l'ordre de Mme Ashbridge et endossés par elle, pour $4,450 chacun, ... payables les 1er décembre 1868, à la satisfaction et payables le 1er décembre 1868, ... et au cours de ... au rapport de T. O. Stark, en date du 6 décembre 1865. Egalement, une somme suffisante ($50) pour payer les taxes de l'année.

Le reste devra être payé le 1er décembre 1868, et 10 pour cent comptant, au moins, ... avec de plus intérêt ... du 1er décembre 1866, au 1er décembre 1868 et la balance, ... Mme S. A. Ashbridge et endossés par elle, avec 8 pour cent d'intérêt, et garantis par hypothèque ... vendeur ... passée par acte au rapport de T. O. Stark, en date du 6 décembre 1865.

Ce qui pourrait rester sera conservé en paiement de la seconde hypothèque de $2,907, datée le 30 juillet 1866 payable huit mois de date, avec 8 pour cent d'intérêt ... qui se trouvent par ... à ... les trois ... si ... les billets payables ... actes de vente dans la date de ...

Actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ... Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

La propriété est vendue à ... sujette à ...
21 fév—21 28—14 21 mars

PAR S. GUINAULT

Meubles. Meubles.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

AUJOURD'HUI vendredi 13 mars 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse—

Un lot de meubles neufs et de seconde main, consistant en armoires, bureaux, chaises, tables, assortiment complet d'ameublement de chambres à coucher, bois de lit en fer, armoires, tables, chaises, pendules, glaces, tapis, assortiment ... vaisselle, etc., etc.

Conditions—Comptant en billets des Etats Unis.
13 mars

Succession de Pierre Pereuilhet—No 29,455.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mars 1868.

Les propriétés suivantes savoir:

1o. Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, faubourg Tremé, dans l'îlet renfermé par les rues Ste Anne, Orléans Villeré et Robertson désigné par le No 7 de l'îlet 74, d'après un plan fait par Louis Surgi en date du 19 juin 1839 et déposé en l'étude de Théodore Seghers ... notaire ... au pied français ... 32 pieds ... de face à la rue Ste Anne ... 72 pieds ... de profondeur entre lignes parallèles ... Ensemble une maison en briques, No 66, avec corridor de chaque côté, à laquelle ... quatre chambres dont deux dans le ... salle ... hangar, cuve, ... deux cabinets, lieux d'aisance, &c.

2o. Un autre lot de terre situé dans le même faubourg et district, dans l'îlet renfermé par les rues Tremé, St Claude, St Philippe et l'Hôpital, faisant partie du lot No 21, d'après un plan fait par J. Pilié, en date du 5 juillet 1840 et déposé en l'étude de feu ... F. de Armas, alors notaire en cette ville; lequel lot de terre mesure ... pieds de face à la rue Tremé ... profondeur. Ensemble, une maison No 228, avec corridor de chaque côté ... cuisine ...

Le tout devisé en deux logements. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues.

Les locataires sur lesdits terrains devront être assurées pour leur valeur ... des polices d'assurance transférées par les acheteurs aux vendeurs et les timbres du revenu intérieur seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 20,27—av 3,11

VACHERIE

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 16 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Magnolia et Washington.

La vacherie de M. Jean Bayle, consistant en
27 belles vaches laitières, dont une quinzaine avec leurs veaux et les autres au moment de vêler,
4 chevaux,
1 charrette à lait.

La clientèle, les bidons, baquets, &c., &c., ainsi que tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $150 comptant, et au-dessus de $150 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les acquéreurs qui ne pourront donner de bons et des sûrs sont invités à se ... acheter. 12mars

Propriété de valeur sur la Promenade Carondelet.

PAR S. GUINAULT.
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 14 mars 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Premier District—Deux lots de terre faisant face au Canal Carondelet, désignés par les Nos 2 et 5, mesurant ensemble 61 pieds 5 pouces 3 lignes de face, sur une profondeur moyenne de 120 pieds 2 pouces, entre les rues Johnson et Galvez.

Ensemble, une maison neuve presque achevée, ayant trois chambres et galerie sur le devant, hangar, latrines, etc. Cette propriété conviendrait parfaitement pour un chantier de bois, coquilles, charbon et sable. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de ... de la ... l'îlet ... en dernier ... somme ... avec ... hypothèque ... vendeur ... et le reste à un crédit d'un an au billet portant 8 p. 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à paiement.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, Notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats Unis. 10mars

Succession de Marie Goyes, épouse décédée de Pascal Lamarque—No 29,743.

Par S. GUINAULT, encanteur
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 28 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 janvier 1868, la propriété suivante, savoir:

Un Lot de Terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Victoire, Moreau et Marigny, désigné par le No 3, d'après un plan fait par Castaing & Celles, le 9 août 1866, et déposé, pour référence, au Bureau de Edouard Barnett, notaire public, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 107 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, ensemble, une Maison basse en briques, No 408, ayant deux chambres, une cuisine en briques, ayant ... deux chambres ... grande écurie en briques et un grand hangar en bois, puits, cour en partie pavée—Ensemble, 24 actions réduites à 23 du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelles un stock note de $456 est payable ou renouvelable le 1er novembre 1868.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement du dit stock note et en assumera également le paiement de quatre billets de ... montant ensemble à $1648, ainsi que les intérêts échus et à courir, à raison de 6 pour cent par an, d'après ... vente, fait au ... pour cent, d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et la balance COMPTANT, en billets des Etats Unis.

Acte de vente pardevant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25fév—mars 3,12,20 28

Vente par consentement.

PAR consentement des parties je procéderai samedi le 21 mars 1868, à midi, à la tête du Vieux Bassin, à la vente à l'encan du lugger Missisipi, jaugeant 8 tonneaux et 40/100, avec ses agrès et voiles de rechange.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. CHS. CATOIR,
11mars—11 16, 21 Act. Constab

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FEIBER.

Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, vendredi, 13 mars, à 10 heures, au magasin d'encan, No 45 de la rue de Chartres—

Coton blanc et coton écru de toutes les qualités, Indiennes françaises, anglaises et américaines, Percales françaises, cotonnades, jeans, tweeds, gingas, stripes, nansou, tape check, brillante, mousseline suisse et mull, bobinet, coton à draps, draps serviettes etc., moustiquaires en coton, ginga fil, mouchoirs, cravates, etc.

Egalement — Un grand assortiment d'habillements d'hommes et de jeunes garçons,—choix aussi varié qu'aucun stock qu'ait été offert sur le marché—un stock complet de lingerie. Et, un grand choix de chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions à la vente. 13mars

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal—No 30,213

PAR A. FEIBER.
H MARKS, encanteur.

IL sera vendu, le LUNDI 23 mars prochain, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 15 février 1868—

Un Terrain et les bâtisses qui se trouvent dessus, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, Gravier et St. Charles. Ledit terrain est désigné par le No 132 sur un plan daté du 16 février 1848 et déposé, comme plan No 210, à l'étude de Théodore Guyol, notaire, il a 29 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Poydras, sur 102 pieds 3 pouces 3 lignes et une fraction de profondeur, d'un côté, et 104 pieds 3 pouces 4 lignes et une fraction, de l'autre côté, au pied américain.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fév—28; mars 9, 18 23

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi le 13 mars, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à ronge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —
Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars 13

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 13 de mars, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 13 mars

Succession de Rosana McDonald.—No 29,920, Terrains de prix et améliorés dans le Second District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 19 mars 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 février 1868, No 29,920 dossier de la dite Cour—

DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Salcedo, Conti et Gayoso. Les dits terrains sont désignés par les Nos 13 et 14, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, notaire, comme plan No 79; ils ont chacun 31 pieds, 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 162 pieds, 3 pouces 3 lignes. Le terrain No 13 forme l'angle des rues Bienville et Salcedo.

Les plans sont exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant E. G. Wells, notaire public, aux frais des acquéreurs.
13fév—13 16 23 fév—5 12 15 18 19 m

PAR G. DE FERIET.

10 îlets de prix à "Versailles", paroisse St-Bernard, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus—Vente à l'encan.

Succession de N. T. Damiens—No 386.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville.

LUNDI, 13 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et dans la paroisse St-Bernard (l'extrait ... dossiers de la Cour) les héritiers des propriétés foncières ci-après décrites:

DIX ILETS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés à "Versailles", dans la paroisse St-Bernard, désignés par les Nos 144, 145, 146, 131, 132, 133, 134, 147, 148, 149, 151.

Les dits îlets sont bornés comme suit:

L'îlet No 144 par les rues Prosper, St-Avide, Laplace et Tournefort.
L'îlet No 145 par les rues Prosper, St-Avide, Buffon et Tournefort.
L'îlet No 143 par les rues Prosper, St-Avide, Buffon et l'Avenue de Paris.
L'îlet No 146 par les rues Prosper, St-Avide, Laplace et Dalembert.
L'îlet No 131 par les rues St Avide, St Jean Baptiste, Laplace et Dalembert.
L'îlet No 132 par les rues St Avide, St Jean Baptiste, Tournefort et Laplace.
L'îlet No 133 par les rues St Avide, St Jean Baptiste, Buffon et Tournefort.
L'îlet No 134 par les rues St Avide, St Jean-Baptiste, Buffon et l'Avenue de Paris.
L'îlet No 147 par les rues St Avide, Prosper, Dalembert et l'Habitation Lacoste.
L'îlet No 148 par les rues Prosper, Solidelle, Dalembert et l'habitation Lacoste.

Le tout d'après un plan (No 5) dressé par J. Pilié, voyer, en date du 15 avril 1867, et déposé à l'étude de Théodore Seghers, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12mars—12,14 21 28—4, 11 avril

Terrains de prix, nus et améliorés, dans le Troisième District de cette ville. Vente à l'enchère publique.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

SEIZE TERRAINS de prix pour bâtir, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de l'îlet compris entre les rues Claiborne, Félicianа, Derbigny et Clouet ... sur le terrain No 2 ... maison ... 2 chambres, avec ... d'avance et cuve.

Le tout d'après un plan dressé par C. Boudousquié, architecte, et ... à la Bourse.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 p. 0/0 d'intérêt de la date de la vente à parfait paiement.

En cas de procès l'acquéreur devra payer 5 0/0 pour les ... d'avocat, sur le montant ... restera dû.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, aux frais des acquéreurs. 13mars

Quatorze Terrains nus et améliorés, dans la meilleure partie du Deuxième District.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 17 mars 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

QUATORZE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet et les rues St Pierre, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Les terrains No 1 à 5 ont chacun 32 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur de 136 pieds ... Le No 7 ... 25 pieds 3 pouces 2 lignes.

... face à la Promenade Carondelet et au coin de la rue Johnson, sur 109 pieds ... de profondeur ... Les terrains Nos 7 à 14 ... et St Pierre ...

Les bâtisses qui se trouvent sur les terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5 et à l'exception d'un grand hangar sur le terrain No 5 ... le terrain ... rue ... M. A. Boulard ... à un acte ... lesquels ... de ... $30 par mois ... la ... grande cheminée en briques contenant environ 50,000 briques, et qui sera vendue indépendamment des terrains.

Il y a, sur les terrains Nos 9, 10 et 11, un hangar et un fourneau qui appartiennent au locataire actuel, auquel ... quinze jours pour les enlever.

CONDITIONS—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un et deux ans de crédit, en billets divisés en coupons garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant restant dû. L'acquéreur devra aussi ... et à les ... la police ... Les acquéreurs devront se faire mettre en possession ... propres frais.

La cheminée en briques mentionnée plus haut sera vendue comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars

Meubles! Meubles! Meubles!

Succession de H. C. Story—No 585 du dossier de la Cour du Deuxième District Judiciaire.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 19 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, au No 149 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Remparts et St-Claude, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St-Bernard, les meubles suivants:

Un assortiment général de meubles, comprenant—

Armoires en acajou, bureaux, lavabos, chaises et berceuses, tables à dessus en marbre, toilette, psyché, bois de lit et literie, tapis, beaux miroirs, pendule, tables à allonge, buffets, verrerie et faïence, belles gravures françaises, tableaux de choix, gravures et statuettes, fourneau et ustensiles de cuisine, etc.

— Egalement —
Un choix de verrerie et un magnifique revolver Lefaucheux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars 7 15 18

Panorama et Accessoires d'un Théatre.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 16 mars 1868, à 11 heures, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux dans la salle de bal d'Orléans située dans la rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, en premier—

Un magnifique panorama et tous les accessoires d'un théatre.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 5mars.

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, No. 30,160

Mme Vve Henry Muller et autres, contre John Wittenberg, tuteur.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau et salle de vente No 86 rue Bienville.

MARDI, 17 mars 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Juge Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 4 février, et le 8 du même mois, la propriété foncière ci-après décrite:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes ou Dauphine, Craps ou Burgundy, Louisa et Piété. Le dit terrain forme l'angle des rues Dauphine et Louisa; il a 31 pieds 3 lignes de face à la rue Dauphine, sur 60 pieds de profondeur sur la rue Dauphine.

Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable maison basse ayant trois chambres et un cabinet, cuisine, cour, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant A. F. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 fév—14 18 21 28—7 14 17 m

Vente positive et sans réserve, à douze mois de crédit, d'une jolie propriété située rue des Champs-Elysées, entre celles des Bons-Enfants et Moreau.

Succession de Madame A. Desmarest, No 30031.

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et Salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, le 14 Mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 janvier 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Moreau, Français et Bons-Enfants. Le dit terrain a 34 pieds de face à la rue Champs-Elysées, a sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, en bois, ayant 3 chambres, 3 cabinets, un vestibule et une galerie sur la façade; dans le fond une cuisine ayant une chambre, cave, lieux d'aisance, &c.

Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pourvu qu'elle rapporte la deuxième moitié de crédit. L'acquéreur donnera un bon billet endossé à la satisfaction du curateur de la dite succession, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

Acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Louis Duvigneaud, notaire public, aux frais de l'acquéreur, outre le paiement des taxes de l'année courante (1868).
25 fév—29—mars 7,14.

VENTES A L'ENCAN

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Faïence en débarquement de la goélette "Florence Shay", sans limite.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur.

SAMEDI 14 courant à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au No 85, rue Vieille-Levée, en débarquement de la goélette "Florence Shay," de New-York—

Une facture, comprenant: Assiettes, "thick Hotel New Gothic", plats, soupières, théières, sucriers, bols, cuvettes, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 13 mars

PAR RENE GUTIERREZ.

Fond d'un magasin de Cigares,

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur.
Bureau, encoignure Chartres et St Louis.

VENDREDI 13 courant, à 10½ heures du matin, il sera vendu au No 257 rue Gravier, entre Philippa et Baronne—Le fond du susdit magasin, environ 60,000 cigares de choix, cigarettes, tabac, installations, miroir, pendu es, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mars

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de Mathew Courtade.

No 29,804.

Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.

Propriété de grande valeur et améliorée, encoignure Esplanade et Plauché, Troisième District.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau et Salle de vente No 60 rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mars 1868 pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Plauché, Kerlerec et Villeré, mesurant, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 60 pieds à la rue Plauché.

La susdite propriété fut achetée par Mathew Courtade, d'après deux actes séparés par devant Adolphe Boudousquié, notaire public, le premier acte en date du 13 avril 1866, constate l'achat de la moitié indivise de la susdite propriété de P. Renaud, et d'après le second acte en date du 22 septembre 1866 il appert que l'autre moitié indivise fut achetée de Joseph Artigues.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, y compris les timbres du gouvernement aux frais de l'acquéreur. 11 mars—11,20,28—4, 11 avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de Mme Marie Joseph Zoé Deblanc, veuve de Joseph Dusuau, décédée—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,234—

Meubles et Effets.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

MARDI, le 24 mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique à la résidence No 188 de la rue Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Tous les meubles, effets, &c. appartenant à la dite succession et consistant en un grand assortiment de meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger, glaces, vaisselle, verrerie et porcelaine de Chine, &c., &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mars

Une bonne résidence de famille.

Maison en briques, à étage et à mansarde, No 188 de la rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

La bonne maison en briques, à étage et à mansarde, No 182 de la rue Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Royale, Ste-Anne et Dumaine. Le dit terrain a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, sur 104 pieds de profondeur, entre lignes parallèles—le tout au pied français. Ensemble, les améliorations, qui sont, une très bonne maison en briques, à étage, agréablement disposée, No 182 de la rue Bourbon, ayant un vestibule en entrée ... pour la ... une ... cuisine ... dépendances. Le voisinage est des plus respectables; la propriété est près du meilleur marché de la ville, près d'écoles, d'églises et de théâtres.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant des billets donnés en paiement.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mars

Restaurant et Hôtel Moreau, situés sur le lac Pontchartrain, entre le Canal Carondelet et le chemin de fer Pontchartrain.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Cet établissement bien connu situé sur le Lac et bâti expressément pour ce genre d'affaires. Il est comparativement neuf, a un grand patronage et ferait très admirable rendez-vous d'été. La terre appartient au Gouvernement du Vendeur.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant 8 p. 0/0 d'intérêt l'an. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant O. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mars

Vente péremptoire, à l'encan,

D'un grand stock de livres—plus de 30,000 VOLUMES.

D'ouvrages classiques, en prose et en vers, Une facture variée de reliures et d'illustrations, Ouvrages de science et d'art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Manufactures, Chimie, Astronomie, Géographie, Botanique, Théologie, &c. &c., Livres élémentaires, livres d'Education des Mathématiques.

Un grand assortiment de fournitures de bureau et articles qui se trouvent généralement dans les librairies.

Stock de THOMAS L. WHITE, en banqueroute—vendu, au profit de ses créanciers, par ordre de M. E. E. NORTON, assignee, en lots au gré des acheteurs.

VENTE SANS RÉSERVE.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

MERCREDI, 18 mars 1868, à 7 heures du soir, et à continuer toutes les soirées suivantes jusqu'à ce que tout soit vendu, au magasin No 18 de la rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—

Sur une exposition complète du stock ... vendu ... sur la base ... des ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre de M. E. E. NORTON,
Assignee général des faillites,
7 mars C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs.

Choix de livres de droit, à l'encan.

Succession de DUNCAN N. HENNEN,

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
Bureau, Exchange Place, No 17.

VENDREDI, 13 mars 1868, à 10 heures de l'après-midi, à la Bourse de MM. C. M. ... Soye avocats, No 37 de la rue Carondelet ... à l'encan. Un grand choix de livres de droit, ... 5 bibliothèques et installations de bureau. Des catalogues seront prêts et livrés au bureau des encanteurs, vendredi, à 5 heures.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 13 mars

Jolie Maison en bois, à étage et à mansarde, avec quatre terrains bien améliorés, dans la rue Philippe, entre Chesnut et Coliseum.

Succession de feu W. H. Peet, décédé.
No 25,993.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

Par C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 février 1868, et rendu dans le dossier portant le No 25,993, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession ci-dessus, et à la dite succession appartenant les propriétés suivantes de très grand prix et situées dans le Quatrième District—

La grande et belle maison en bois, à étage et à mansarde (ancienne résidence du défunt) et les quatre terrains désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 de l'îlet No 152, compris entre les rues Philippe, Coliseum, Chesnut et First. Le terrain No 3 a 27 pieds 4 pouces de face à la rue Philippe sur ... pieds ... de profondeur entre lignes parallèles; le terrain No 4 ... pieds ... de face à la rue Philippe ... Le terrain No 5 ... pouces de face à la rue Philippe ... le terrain No 6 ... de face à la rue Philippe sur ... pieds ... profondeur, entre lignes parallèles, ... Philippe le terrain ... profondeur ... une cuisine et une façade sur la rue Chesnut.

Ensemble, les améliorations, comprenant

Une jolie maison en bois à étage et à mansarde, bien bâtie, avec tous les agréments modernes avec, au rez-de-chaussée une galerie de 7 pieds de large et 4 grands salons, dont le salon de 17 pieds 6 pouces sur 14 pieds et une salle à manger 17 pieds 5 pouces sur 15 pieds et 14 pieds de haut, couvertes sur le côté et devant; un corridor de ... pieds de largeur ... dans le fond ... et ... de haut ... servant de magasin, un office, cuisine de 17 sur 16 et un bâtiment de 16 sur 15 pieds

Au-dessus, une galerie se reliant avec ... une cour de chaussée, deux grandes chambres à coucher ... 4 pouces sur 17 pieds 6 pouces ... et ... cabinet de ... bien aérée; ... dans un pavillon ... pièce ... une ... cuisine ... une ... chambres ... entre autres ... dans le fond ... pour domestiques ... jardin et ... La cour est pavée en pierres plates et a une citerne ... chambre et ... une écurie.

C'est une des plus belles propriétés du Quartier ... à ... des rues Prytania et de Magasin. ... il y a ... des plus respectables.

CONDITIONS—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets divisés ... garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant 8 pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement ... pour cent ... en cas de procès pour recouvrement des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant James C. Breedlove notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Dix-neuf terrains de choix dans le Premier District.

Rues Gasquet, Commune et Claiborne.

SUCCESSION DE JOHN D. WOOD.

No 29,8...

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO
NICHOLAS J. HOEY ...
Bureau No 17 Place ...

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... il sera vendu pour le compte de la succession ..., les propriétés suivantes, savoir:

1o. Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Claiborne, Gravier et Bienville ... Nos 26 et 27 ... d'après un plan ... le tout ... de la ... 25 pieds de face à la rue Gasquet ... pieds de profondeur.

2o. Dix-sept lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Commune, Claiborne, Cortes et Télémaque, désignés par les Nos 1 à 4 et de 7 à 13 et 21 et 22. Les Nos 1 à 4 ont chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 152 pieds 9 pouces. Les Nos 7 à 13 ont chacun 31 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Télémaque sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces. Les Nos 21 et 22, mesurant chacun 34 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Cortes sur une profondeur de 132 pieds, 6 pouces et 4 lignes.

3o. Six lots de terre dans l'îlet borné par les rues Commune, d'Hauterive, Télémaque et Cortes désignés par les Nos 1 à 4 et 11 et 12. Le No 1 formant l'encoignure des rues Commune et Télémaque, mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue Commune, sur 132 pieds 6 pouces de profondeur sur la rue Télémaque. Les Nos 2 à 4 mesurant chacun 31 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Télémaque, sur 132 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les Nos 11 et 12, mesurant chacun ... Les lots Nos 1 à 4 sont subdivisions des Nos 12 à 15.

Conditions de la vente—Moitié comptant en billets du Trésor des Etats Unis, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets payables au porteur ... 8 p. 0/0 d'intérêt et garantis par hypothèque ... privilège du vendeur ... intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ... de procès ... pour cent d'avocats en cas de procès pour recouvrement des dits billets.

Actes de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant Edward Barnett, notaire public. 13 mars—4 14 21 25 4 avril

Succession de S. W. PHILBRICK.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que W. H. Nelson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu S. W. Philbrick, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
4 mars—5,12,16 Greffier.

Succession de William J. Thomson.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que William Henderson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William J. Thomson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
4mars—4,10,14 Greffier.